

Burundi : La Cour suprême casse la condamnation de Germain Rukuki

@rib News, 27/07/2020 – Source AFP La Cour suprême du Burundi a cassé l'arrêt qui condamnait à 32 ans de prison Germain Rukuki un militant des droits de l'homme arrêté en 2017 sur fond de grave crise politique, selon un arrêt parvenu à l'AFP lundi.

Germain Rukuki a été condamné en 2018 à l'une des plus lourdes peines jamais infligées à un militant des droits de l'homme au Burundi, pour avoir participé à des manifestations contre la candidature controversée de l'ancien président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat en 2015. Des milliers de manifestants avaient alors été arrêtés pour "participation à un mouvement insurrectionnel". La condamnation de M. Rukuki avait été confirmée en appel en 2019. Mais le 30 juin, la Cour suprême a décidé, dans un jugement publié la semaine dernière, que comme Rukuki n'avait jamais comparu devant le tribunal, le verdict en appel était invalide. "Le juge d'appel a condamné un prévenu qui n'a pas été présent en audience publique et donc sans l'avoir entendu présenter ses moyens de défense", a expliqué la Cour dans son jugement. Germain Rukuki, ancien directeur financier d'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) au Burundi, reste néanmoins en prison, aucune date n'ayant été fixée pour un nouveau procès en appel. "C'est une victoire de ses avocats qui montre que la Cour d'appel n'avait pas rendu une décision indépendante, (...), nous espérons que cette fois ils vont mettre fin au calvaire de Germain Rukuki qui est le symbole de la répression des droits de l'homme au Burundi", a réagi à l'AFP Clément Boursin, chargé de l'Afrique à ACAT internationale. Le jugement de la Cour suprême est "un signe d'ouverture", et "un bon début, reste maintenant à voir si cela va continuer", a affirmé Anschaire Nikoyagize, président en exil d'Iteka, une organisation de défense des droits humains au Burundi. Depuis la présidentielle de 2015, le Burundi est plongé dans une grave crise politique qui a fait au moins 1.200 morts. Les principales figures de la société civile ont fui en exil et la quasi-totalité des ONG de défense des droits de l'homme ont été interdites au Burundi. Après des années de violences, déclenchées contre un troisième mandat de Pierre Nkurunziza, jugé inconstitutionnel par l'opposition, l'ancien chef rebelle hutu avait créé la surprise en 2018 en annonçant qu'il ne se représenterait pas en 2020. L'opposant Ndayishimiye a été élu président du Burundi en juin, succédant à Pierre Nkurunziza, décédé soudainement le 8 juin à l'âge de 55 ans après 15 années au pouvoir, officiellement d'un "arrêt cardiaque".

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});